



## PARCOURS PRO

# PARCOURS PRO EN DANGER !

**Depuis plusieurs semaines, la Fédération CGT fait le constat que les entorses au parcours professionnel des ASCT se multiplient.**

**Prétextant des contraintes d'effectifs disponibles à TER, les directions d'établissement TGV et Intercités bloquent les parcours professionnels en recrutant en externe. En procédant de la sorte, c'est le parcours professionnel des ASCT qui est en danger.**

**La Fédération CGT s'oppose à ces dérives et réaffirme la nécessité de garantir à chaque ASCT un parcours professionnel équitable.**

Hauts-de-France, Auvergne, Région Parisienne, Nouvelle Aquitaine... les exemples se multiplient, et partout nous constatons les mêmes dérives, la direction n'hésitant plus à abuser de prétextes fallacieux pour justifier ses manquements. En effet, en ne respectant pas les principes du référentiel cadre et des différents accords dans les établissements, elle fait preuve d'un mépris qui n'a d'égal que le cynisme de ses réponses.

**Le cloisonnement des activités est le seul responsable.**

Pour tenter de légitimer ses agissements, les directions d'établissement TGV et IC « chargent les établissements TER » coupables de ne pas mettre à disposition suffisamment d'agents dans le cadre des parcours professionnels, et notamment concernant les accès aux roulements.

Ainsi, le sujet maintes fois porté par la CGT concernant le manque d'effectif aux Trains se matérialise implacablement dans les faits. Plus de 1500 postes d'ASCT ont été supprimés depuis 5 ans dans les périmètres des désormais ex-ECT. **Ce n'est pas sans conséquence... Aussi, la Fédération CGT dénombre environ 580 postes d'ASCT manquant afin d'assurer la seule charge de travail telle que définie selon les règles de l'entreprise.**

Le sujet de l'emploi et du niveau des effectifs est donc intrinsèquement lié à la question de l'alimentation des parcours professionnels. **Ce n'est pas aux ASCT du TER de payer les retards en termes de recrutement, dus à une absence totale d'anticipation.**

**Des règles élémentaires à respecter !**

Un agent est embauché au TER/Transilien avant d'accéder, s'il le souhaite, à Intercités et TGV. Cela permet à chacune et chacun de disposer d'un parcours professionnel choisi et équitable et non contraint par des décisions autoritaires.

La CGT revendique :

- Des recrutements pérennes et immédiats sur le périmètre TER ;
- Le respect des parcours professionnels tels que définis dans la VO et les accords d'établissement en respectant les passerelles de TER vers TGV/IC ;
- Que toutes les formations soient sur la base des 4 S.

**La Fédération CGT des cheminots interviendra sur le sujet lors de la prochaine commission métier « Relation client » et s'emploie à créer les conditions pour que tout ASCT aient la garantie d'un parcours professionnel équitable et harmonieux.**

**Les Parcours professionnels doivent être respectés et les passerelles ne doivent pas se refermer. Restons unis pour conserver la maîtrise de notre métier.**

**Soyons nombreux le 19 mai à Saint-Denis pour la remise des pétitions Prime de Travail et le rappeler à la Direction.**

